



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation préoccupante des centres sociaux associatifs

Question écrite n° 6912

Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte M. le ministre de la cohésion des territoires sur la situation préoccupante des centres sociaux associatifs. Dans les Bouches-du-Rhône, les 52 centres sociaux adhérents de l'Union des Centres sociaux des Bouches-du-Rhône dénoncent le manque de moyens pour accomplir leurs missions auprès des populations. Les centres sociaux associatifs sont des équipements de proximité qui contribuent à la cohésion sociale des quartiers et des villes. Ce sont des espaces familiaux et de citoyenneté qui rassemblent les enfants, les adolescents et les adultes autour d'un projet et grâce à une démarche participative. En zone urbaine ou rurale comme dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ils portent un projet d'animation co-construit avec les habitants et les équipes salariées. Ces projets sont ancrés dans un socle de valeurs partagées à l'échelle nationale : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Dans les endroits désertés par les commerces et les services publics, ils restent les seuls vecteurs de lien social et agissent face à des situations complexes et pressantes concernant la parentalité, le cadre de vie, l'accès au droit, à l'emploi, à la santé, la prévention du décrochage scolaire, de la délinquance, la promotion de la citoyenneté et de l'égalité femmes hommes, la lutte contre les discriminations, la laïcité, la culture, les loisirs, les valeurs de la République. Dans leurs territoires d'intervention, 2 500 salariés et 1 500 bénévoles sont engagés au quotidien auprès de 350 000 habitants de tous âges et de toutes conditions sociales. Aujourd'hui, la pérennité de leurs missions est menacée par la baisse des crédits de la politique de la ville et celle des financements des collectivités territoriales. À cela s'ajoute la baisse considérable des emplois aidés. À l'heure où les besoins de solidarités et de cohésion sociale explosent et où la promotion du bien-vivre ensemble n'a jamais été aussi indispensable, il y a urgence à donner aux centres les moyens nécessaires pour poursuivre leurs actions auprès des populations. Il lui demande quels moyens il compte mobiliser en faveur des centres sociaux.

Texte de la réponse

Les centres sociaux, implantés partout en France, sont des lieux essentiels de sociabilité et d'ancrage sur les territoires. Ils contribuent fortement à rompre l'isolement des jeunes, des familles et des personnes âgées, à lutter contre les inégalités sociales et territoriales. Les domaines d'activité des projets qu'ils développent sont divers et complémentaires : actions de soutien à la parentalité, actions d'accompagnement à la scolarité, activités pour les jeunes, accueil du jeune enfant, actions en lien avec le numérique ... Ainsi, 9 centres sociaux sur 10 animent des démarches en lien avec l'accès aux droits, à partir d'une approche de l'accueil inconditionnel : permanences d'organismes publics, fonction de point relais, écrivains publics, formes innovantes d'accès aux droits hors les murs... De même, concernant l'accueil du jeune enfant, 82 % des centres sociaux proposent des actions sous des formes très diversifiées : relais assistantes maternelles, ALSH maternel, Lieu parents - enfants, halte-garderie, crèche, ludothèque, activités sportives et culturelles. Les centres sociaux participent également à la réduction des inégalités à travers des démarches d'accompagnement à la scolarité, travaillant le lien entre parents, enfants et l'ensemble de la communauté éducative. L'ancrage des centres sociaux dans les territoires représente une spécificité forte des centres sociaux ainsi que la qualité de leur partenariat avec les autres acteurs du territoire, dont les habitants eux-mêmes des quartiers d'implantation des centres. Ainsi, les centres

sociaux de par leur place dans les territoires, les liens qu'ils nouent avec les différentes parties prenantes, la diversité de leurs interventions et leur relation aux habitants occupent une place centrale pour être animateurs et fédérateurs de démarches de mobilisation locale, dans une perspective de développement social des quartiers de la politique de la ville, notamment, mais aussi de la ruralité. Conscient de l'importance du rôle joué par les centres sociaux dans la cohésion des territoires et dans la réduction des inégalités entre les familles, le Gouvernement soutiendra, à travers la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la caisse nationale des allocations familiales pour 2018-2022, la création de centres sociaux ou espaces d'animation de la vie sociale, en particulier dans les territoires qui en ont le plus besoin.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6912

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 mars 2018](#), page 2470

Réponse publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 6149